

# Règlement du Festival « LES INSO' NANTES EDITION N°02 »

---

## Table des matières

<b>Article 1 – Le Festival Les Inso' Nantes</b> .....	2
<b>1.1 Objet de l'Association</b> .....	2
<b>1.2 Les 2 catégories d'artistes</b> .....	2
<b>1.3 Format particulier du Festival</b> .....	2
<b>1.4 Objet du Festival Les Inso' Nantes</b> .....	2
<b>Article 2 – Conditions de participation</b> .....	3
<b>2.1 Conditions impératives et cumulatives pour candidater</b> .....	3
<b>2.2 Catégories du Festival</b> .....	3
<b>2.3 Engagements particuliers des candidats</b> .....	3
<b>Article 3 – Retrait et dépôt des dossiers de candidature</b> .....	4
<b>3.1 Candidatures exclusivement en ligne</b> .....	4
<b>3.2 Dates impératives de dépôt</b> .....	4
<b>3.3 Contestations</b> .....	4
<b>Article 4 – Jurys</b> .....	4
<b>4.1 Composition des Jurys lors des 2 premières phases de sélection</b> .....	4
<b>4.1.1 Jurys titulaires</b> .....	4
<b>4.1.2 Jurys suppléants</b> .....	4
<b>4.1.3 Rôles et fonctions</b> .....	4
<b>4.2 Composition des Jurys lors de la finale le 19/06/2021</b> .....	5
<b>4.2.1 Le « PRIX INSO' NANTES »</b> .....	5
<b>4.2.2 Le « PRIX TOURNEURS 44 »</b> .....	5
<b>4.3 Engagement et éthique</b> .....	5
<b>4.4 Rôle du président du Festival</b> .....	5
<b>Article 5 – Précisions concernant les phases de sélection</b> .....	5
<b>5.1 Communication</b> .....	5
<b>5.2 Phase 01 : sélection sur dossier</b> .....	6
<b>5.3 Phase 02 : sélection « auditions »</b> .....	6
<b>5.4 Synthèse des sélections le 21/01/2021</b> .....	6
<b>5.5 Finale sur scène le 19/06/2021</b> .....	7
<b>Article 6 – Dotations des « Inso' Nantes édition N°02 »</b> .....	7
<b>Article 7 – Hébergement et transport pour la finale</b> .....	7

<b>Article 8 – Identification des participants</b> .....	7
<b>Article 9 – Responsabilité de l'organisateur</b> .....	8
<b>9.1 Traitement de données à caractère personnel</b> .....	8
<b>9.2 Données personnelles</b> .....	8
<b>9.3 Délégué à la Protection des Données</b> .....	9
<b>9.4 Demande d'informations</b> .....	9
<b>9.5 Droit d'accès et rectification</b> .....	9
<b>Article 10 - Acceptation du règlement</b> .....	9

## **Article 1 – Le Festival Les Inso' Nantes**

### **1.1 Objet de l'Association**

Le Festival Les Inso' Nantes a été créé par L'Association Les Inso' Nantes enregistrée auprès de la Préfecture des Pays de la Loire, dont le siège social est situé 12 rue Hector Berlioz 44240 à La Chapelle sur Erdre. L'Association a notamment pour objet de contribuer au développement culturel du territoire nantais, par la promotion de nouveaux talents sur la scène locale, notamment par l'organisation d'un festival musical et culturel original dénommé « Les InSo' Nantes », caractérisé par la recherche, la révélation, la promotion et la diffusion événementielle pour 2 catégories d'artistes.

### **1.2 Les 2 catégories d'artistes**

\* Musique : musiciens, paroliers et compositeurs d'une part ;

\* Humoristes : scénographes, et artistes du spectacle vivant d'autre part ;

Les Studios nantais So and Pix sont partenaires du Festival.

### **1.3 Format particulier du Festival**

Le Festival est organisé autour de deux sélections distinctes ouvertes pour ces deux catégories d'artistes dans les conditions prévues par le présent « règlement du Festival LES INSO' NANTES EDITION N°02 ».

### **1.4 Objet du Festival Les Inso' Nantes**

Il s'agit de récompenser un(e) artiste ou groupe de musique et un(e) humoriste, non signés par un label discographique et plus largement non signés par une maison d'édition ou de production. Le candidat personne physique ou le groupe personne morale ne doit donc pas avoir, au jour de sa candidature au Festival, un label discographique c'est-à-dire : « une société éditrice de disques, CD et clips vidéo » chargée d'éditer et/ou de distribuer des disques pour son compte.

## Article 2 – Conditions de participation

### 2.1 Conditions impératives et cumulatives pour candidater

Les candidat(e)s ou leurs représentant(e)s (pour les groupes ou formation) doivent cumulativement

- Être âgé(e) de plus de 18 ans ou être accompagné par un représentant légal ;
- Être clairement identifié(e) ou représenté(e) par un mandataire ;
- Être « non signé(e) par un label » discographique ou une maison d'édition ;
- Être mobile et autonome notamment en termes de financement des déplacements à Nantes et vers Nantes ;
- Être disponible les 16 et 17 janvier 2021 pour les auditions de la catégorie Musique, ainsi que lors de la finale le 19/06/2021 ;
- Être disponible le 23 janvier 2021 pour les auditions de la catégorie Humour, ainsi que lors de la finale le 19/06/2021 ;
- Avoir rempli un dossier de candidature en ligne sur le site internet <http://www.lesinsonantes.fr> dûment complété accompagné des pièces justificatives à savoir une maquette vidéo enregistrée (smartphone accepté) + une courte description lors de l'enregistrement et attester d'une pratique artistique en présentant un ou deux morceaux ou sketches de leur composition, au format numérique vidéo (à rendre avec le dossier de candidature).

*A noter : les candidats de la première édition, non sélectionnés pour la finale du 03/04/2021, ont la capacité de se réinscrire pour l'édition 02.*

### 2.2 Catégories du Festival

Les candidats doivent s'inscrire dans une seule des 2 catégories du Festival :

\* Musique (1) : musiciens, paroliers et compositeurs d'une part ;

\* Humoristes : scénographes, et artistes du spectacle vivant d'autre part ;

(1) Par exception, un chanteur pourra se présenter au maximum dans deux formations musicales différentes. Les musiciens, peuvent en revanche appartenir à plusieurs groupes en compétition.

### 2.3 Engagements particuliers des candidats

Les candidats participant aux sélections acceptent de recevoir les informations relatives au Festival « Les Inso' Nantes » de la part de l'Association Les Inso' Nantes et de ses partenaires. Les candidats acceptent que l'association susvisée et les organisateurs du Festival Les Inso' Nantes puissent créer à partir de leurs morceaux de musique, sketches et scénarios, des présentations et playlists hébergées sur une ou des plateformes dédiées à cet usage, partageables mais non téléchargeables et regroupées exclusivement sous la marque de diffusion « Les Inso' Nantes ». Les candidats acceptent en outre, sans préjudice de leurs droits sur les créations dont ils justifient au titre de la propriété intellectuelle, que la marque Les Inso' Nantes et l'Association du même nom puissent exploiter et modifier de manière gracieuse les images, textes, vidéos et phonogrammes transmis par lesdits candidats ainsi que les images, textes, vidéos et phonogrammes captés lors des différentes phases de sélections visées par les présentes notamment les auditions, les différents Facebook Live ainsi que lors

3/9

du spectacle réalisé le soir du 19/06/2021 et ce, tant que la marque et l'Association Les Inso' Nantes existeront, sans limitation dans le temps.

Cette acceptation est substantielle aux présentes dispositions dans la mesure où ledit Festival repose essentiellement sur des modes de communication audios et visuels. Il est rappelé que toute rétractation du ou des candidats s'agissant de ces dispositions causerait nécessairement un préjudice d'exploitation pour le Festival Les Inso' Nantes avec toutes conséquences de droit en termes de réparation.

## **Article 3 – Retrait et dépôt des dossiers de candidature**

### **3.1 Candidatures exclusivement en ligne**

Les dossiers de candidatures sont à remplir en ligne sur le site <http://www.lesinsonantes.fr>  
Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté et ne pourra être présenté au jury des « Inso' Nantes ».

Les textes de présentation des candidats participants doivent obligatoirement être disponibles en français, lisibles, visualisables et audibles. Toute autre forme de participation est exclue.

### **3.2 Dates impératives de dépôt**

Les dossiers de candidature ici visés sont à compléter et retourner avant le 02 décembre 2020 à minuit, date de clôture officielle des dépôts en ligne sur le site <http://www.lesinsonantes.fr>

### **3.3 Contestations**

A ce titre aucune contestation ne sera recevable de la part d'un candidat ou groupe ayant omis de compléter son dossier et ou de déposer ledit dossier complet sur le site Internet visé ci-dessus, dans les délais impératifs prévus par cet article.

## **Article 4 – Jurys**

### **4.1 Composition des Jurys lors des 2 premières phases de sélection**

#### **4.1.1 Jurys titulaires**

Nombre : 4 dans chaque catégorie (Humour/ Musique)

Qualité : professionnels de la musique, des médias, du théâtre et passionnés

#### **4.1.2 Jurys suppléants**

Nombre : 4 dans chaque catégorie (Humour/ Musique)

Qualité : professionnels de la musique, des médias, du théâtre et passionnés

#### **4.1.3 Rôles et fonctions**

Fonctionnement des votes : 1 juge = 1 voix

Pour sélectionner les 5 finalistes de chaque catégorie, chaque Jury retiendra notamment les critères de sélection suivants :

- la qualité et l'originalité des compositions
- et la qualité et l'originalité de l'interprétation.

## 4.2 Composition des Jurys lors de la finale le 19/06/2021

### 4.2.1 Le « PRIX INSO' NANTES »

Ces Jurys se veulent, pour chaque catégorie, à la fois représentatifs de l'esprit convivial des Inso' Nantes et à la fois professionnels. Ils sont volontairement professionnalisés pour que chaque lauréat ait été principalement jugé par des artistes reconnus dans son domaine artistique.

Pour chacune des catégories, le Jury correspondant sera donc composé de 5 personnes :

- le parrain/ou la marraine
- 1 représentant des Inso' Nantes
- et 3 professionnels

### 4.2.2 Le « PRIX TOURNEURS 44 »

Ces Jurys constitueront, dans chaque catégorie, une nouvelle opportunité pour les différents candidats, celle d'être soumis directement à l'appréciation des « acheteurs » / « tourneurs » des spectacles et concerts de la scène nantaise. Ces 2 Jurys désignent chacun l'artiste qu'ils aimeraient voir se produire sur scène. Les membres de ces Jurys spéciaux disposent individuellement de la capacité d'offrir publiquement à un candidat, l'accès à une scène...

Pour chacune des catégories, le Jury correspondant sera composé de 5 personnes :

- 5 professionnels représentants pour chaque catégorie de salles de spectacle / Théâtre/ Bar ou café-concert.

## 4.3 Engagement et éthique

Chaque membre du Jury s'engage à exercer son office de la manière la plus impartiale possible et en toute objectivité. Au besoin, il pourront être remplacés en cas de conflit d'intérêt majeur (notamment lien familial).

## 4.4 Rôle du président du Festival

Le président du Festival a une fonction d'organisation et de régulation. Il reçoit toutes demandes liées à l'application du présent règlement et aux réclamations éventuelles qui pourraient en découler.

# Article 5 – Précisions concernant les phases de sélection

## 5.1 Communication

A chaque phase de sélection, les résultats seront communiqués aux candidats participants via leur compte personnel en ligne sur le site Internet [www.lesinsonantes.fr](http://www.lesinsonantes.fr)

Leur statut en ligne sera défini comme suit :

- \* « Accepté » s'ils accèdent aux phases de sélections suivantes ;
- \* « Non retenu » s'ils ne sont pas sélectionnés pour les phases suivantes ;

\* « Liste d'attente » pour les groupes « non retenus » à l'issue des Lives. Cela signifie qu'ils resteront mobilisables si l'un des candidats retenus venait à se désister ou être absent pour la scène du 19/06/2021.

La liste des 5 candidats finalistes sera publiée sur le site Internet [www.lesinsonantes.fr](http://www.lesinsonantes.fr)

### **5.2 Phase 01 : sélection sur dossier**

Dépôt des candidatures en ligne : du 02/11/2020 au 01/12/2020

Etude des candidatures : du 02/12/2020 au 03/12/2020.

Décision définitive : le 04/12/2020

Nombre de candidats sélectionnés : 10 maximum pour chaque catégorie.

Cette phase préalable et incontournable est décrite à l'article 3 des présentes.

### **5.3 Phase 02 : sélection « auditions »**

Catégorie Musique

Dates : 16 et 17 janvier 2021 (catégorie Musique)

Décision définitive : 17/01/2021

Catégorie Humour

Dates : 23 janvier 2021 (catégorie Humoristes)

Décision définitive : 24/01/2021

Nombre de candidats sélectionnés : 5 maximum pour chaque catégorie.

Lieu : salle municipale de la région nantaise

Les candidats préalablement sélectionnés par le Jury dans chaque catégorie et régulièrement avisés par le biais de leur compte personnel sur le site Internet [www.lesinsonantes.fr](http://www.lesinsonantes.fr), seront conviés à la deuxième phase de sélection qui aura lieu en région nantaise les 16 et 17 janvier 2021 pour la catégorie Musique et le 23 janvier 2021 pour la catégorie Humour.

La liste des 10 candidats retenus dans chaque catégorie sera publiée sur le site [www.lesinsonantes.fr](http://www.lesinsonantes.fr) et sur la page Facebook <https://www.facebook.com/lesinsonantes>, avec des photos prises lors des auditions, une présentation synthétique et éventuellement de courts extraits vidéo ou sonores de leurs prestations.

### **5.4 Synthèse des sélections le 21/01/2021**

La liste des 5 candidats sélectionnés pour chaque catégorie, sera publiée sur le site [www.lesinsonantes.fr](http://www.lesinsonantes.fr) et sur la page Facebook <https://www.facebook.com/lesinsonantes>, avec des photos et vidéos prises lors de leurs auditions et Lives ainsi qu'une présentation synthétique de leurs prestations lors des auditions.

- Musique : 5 finalistes désignés par le Jury (sur les 10 en compétition)
- Humour : 5 finalistes désignés par le Jury (sur les 10 en compétition)

Important : les 5 candidats finalistes (catégorie musique) devront utiliser la même batterie et le même backline le soir de la finale à Nantes.

## 5.5 Finale sur scène le 19/06/2021

Les 2 lauréats (1 Musique + 1 Humoriste) de l'édition N°02 des Inso' Nantes seront désignés dans les conditions prévues à l'article 4 du présent règlement.

L'annonce se fera à l'issue de la soirée Festive après passage des différents sélectionnés qui bénéficieront chacun de 20 minutes de prestations pour convaincre le soir du 19/06/2021 lors de ces 2 finales scénarisées. Cette durée indicative sera susceptible d'aménagement sur décision des organisateurs, dans le respect naturellement de l'équilibre des temps entre les candidats d'une même catégorie.

## Article 6 – Dotations des « Inso' Nantes édition N°02 »

Les 2 Lauréats se verront offrir à minima :

### Un « Prix Partenaires Inso' »

- **3000 € TTC de budget de production et/ou communication** – utilisable pour la production d'1 Clip Vidéo. Ce bon d'achat est offert par la Société So and Co (La Chapelle sur Erdre /44240) et à valoir exclusivement dans les Studios So and Pix.
- **Un budget complémentaire « partenaires/sponsors »** pourra également être attribué, en fonction des donations ou avantages accordés par les partenaires/soutiens, pour financer ou participer au soutien de projet(s) nécessaire(s) à chacun des 2 lauréats.

### Un « accompagnement Média » par les Inso'

- **Un accompagnement auprès d'organes de presse**, à compter du 21/06/2021, avec le représentant désigné des Inso' Nantes. (Presse locale écrite et/ou audiovisuelle).
- **Un Facebook Live exclusif avec Les Inso' Nantes**, pourra être programmé faire le point avec les Lauréats de l'édition N°02 et chaque jury, et à la clé une publication et une diffusion sur le site [www.lesinsonantes.fr](http://www.lesinsonantes.fr)

## Article 7 – Hébergement et transport pour la finale

Les éventuels frais de déplacements (hébergements et/ou transports) sont exclusivement à la charge des candidats participants.

## Article 8 – Identification des participants

Les candidats des Inso' Nantes autorisent par avance l'Association et la marque Les Inso' Nantes, à les filmer et photographier, à publier leurs noms, prénoms, adresses, vidéos et photographies sur tous supports. Ils autorisent également Les Inso' Nantes à mettre en ligne sur les sites édités par l'Association et/ou la marque susvisée les vidéos et photographies les représentant, à indiquer leurs noms et prénoms sur ces sites. Enfin, ils autorisent Les Inso' Nantes à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au prix, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que les prix accordés par Le Festival Les Inso' Nantes objet des présentes.

Les candidats ayant participé au Festival y compris ceux qui ne seraient pas sélectionnés aux termes des phases de sélection visées à l'article 5 des présentes, autorisent par avance les partenaires de l'opération, à les filmer et photographier, à publier leurs noms, prénoms, adresses, vidéos et photographies y compris en cas de non-sélection au cours des différentes phases prévues à l'article 5 « Phases de sélection ». Ils autorisent également les médias partenaires de l'évènement à mettre en ligne sur leurs sites les vidéos et photographies les représentant et à indiquer leurs noms et prénoms et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au Prix, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que les prix accordés par Le Festival Les Inso' Nantes objet des présentes. Sans préjudice de la réponse qui pourrait être donnée, concernant l'utilisation ou la diffusion des images et vidéos captés par l'Association Les Inso' Nantes dans le cadre du présent Festival, toute utilisation par un candidat implique préalablement l'accord explicite du bureau de l'Association et l'information du réalisateur en charge des captations. Aucune image, vidéo ou phonogramme ne peut être exploité sans cet accord préalable et la mention apparente « Captation Les Inso' Nantes Edition N°02 Festival 19/06/2021 ».

## **Article 9 – Responsabilité de l'organisateur**

Les informations sur les demi-finalistes, recueillies par les organisateurs à l'occasion du Prix, ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Des traitements de données automatisés et manuels sont effectués dans le cadre des systèmes de contrôle prévus par l'Organisateur.

### **9.1 Traitement de données à caractère personnel**

L'Organisateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 7 août 2004, puis le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « la Réglementation »). L'Organisateur s'engage à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à les traiter dans le respect de la Réglementation.

### **9.2 Données personnelles**

Ainsi, les données personnelles transmises par chaque participant au concours sont destinées exclusivement aux services de l'Organisateur, pour les seuls besoins des sélections et du Festival. Elles peuvent en effet être nécessaires pour l'attribution des prix aux gagnants.



Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers à des fins de publicité et de promotion sans leur accord préalable.

### 9.3 Délégué à la Protection des Données

L'Organisateur a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO), Bérangère Aigle, chargée de veiller à la protection des données à caractère personnel et au respect de la loi dans l'Association et notamment dans le cadre du Festival ci-dessus visé. Dans le cadre de cette mission, elle tient la liste des traitements enregistrés par l'Organisateur à la disposition de toute personne intéressée.

### 9.4 Demande d'informations

Pour obtenir une copie de ce registre, le participant peut s'adresser au DPO : [contact@lesinsonantes.fr](mailto:contact@lesinsonantes.fr)

Par ailleurs, l'Organisateur et les participants au Festival s'engagent à appliquer strictement toutes les clauses relatives à la protection de données personnelles.

### 9.5 Droit d'accès et rectification

Tout candidat ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande), envoyée à :

Association Les Inso' Nantes - 12 Rue Hector Berlioz - 44240 - La Chapelle sur Erdre.

## Article 10 - Acceptation du règlement

La responsabilité de l'Association Les Inso' Nantes ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée du Festival et des sélections, de reporter la date de début annoncée et de modifier en conséquence les dates de sélection et de communication du nom du candidat gagnant le prix.

L'Association Les Inso' Nantes organisatrice peut à sa seule discrétion déclarer un prix non valide si elle constate qu'il y a eu fraude dans les votes aux fins d'augmenter les chances de gain d'un candidat.

La participation au Festival « *Les Inso' Nantes* » implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Chaque candidat ayant, préalablement à l'envoi de sa candidature visualisé le présent règlement au format numérique et coché la case « J'ai pris connaissance du Règlement des INSO' NANTES EDITION N°02 », est parfaitement informé des conditions d'application du présent règlement.

Le présent règlement a été établi et validé par les membres du Bureau de l'Association Les Inso' Nantes le 02/11/2020 et signé en 3 exemplaires originaux.

Il sera consultable sur le site [www.lesinsonantes.fr](http://www.lesinsonantes.fr) pendant toute la durée des sélections.

Pour le Bureau  
**Frédéric LAUSEIG**  
Président  
Association Les Inso' Nantes

